



## Commission Féminine

### PROCES-VERBAL N°11

Réunion restreinte du 23/04/2024

#### INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habiliter aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent **être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie**.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

#### COUPE & CRITERIUM - SENIORS F A 7

Tirage pour les 1/2 finales de coupe effectué par la commission et publié sur le site du District. Elles se joueront le 04 mai et les matchs de critérium pour les équipes qualifiées seront reportés.

La finale est prévue au samedi 18/05/2024 .

Vu les matchs reportés, la commission reprogramme le match **PARIS 15 A.C. 4 / MONTMARTRE S. PARIS 1 (n° 27297382) au 04/05/2024**.

Pour rappel, à chaque tirage de coupe la Commission étudie les matchs reportés / en retard afin de les reprogrammer en fonction des qualifications des équipes sur la base des dates du calendrier du critérium.

Concernant les autres matchs reportés / en retard, les équipes peuvent s'entendre pour les programmer en semaine ou lors des weekends de juin puisqu'il s'agit d'un critérium.

**COUPE U15F A 8 & U18 A 11**

Tirage pour les 1/2 finales de coupe U15F effectué par la commission et publié sur le site du District.

La date butoir est fixée au 08/05/2024 en raison des journées de championnats régionaux pour certaines équipes qualifiées.

Les finales U15F à 8 et U11F à 11 sont prévues le samedi 18/05/2024.

**ATTENTION**

Lorsqu'une date butoir est prévue et qu'à la date du tour de coupe, une rencontre prioritaire est programmée, la rencontre de coupe doit avoir lieu en semaine. Si 8 jours avant la date butoir, le club recevant n'a pas de possibilité pour accueillir le match, ce dernier sera inversé automatiquement.

Si la date butoir est dépassée sans que la rencontre ait lieu, les équipes concernées seront déclarées forfait avec les pénalités prévues à l'annexe financière.

**Nous demandons donc aux équipes concernées de s'accorder rapidement et de tenir compte de la saison exceptionnelle que nous vivons (JOP 2024, EURO et calendrier de mai peu favorable avec les jours fériés).**

**ARBITRAGE 1/2 FINALES DES COUPES**

La Commission demande une désignation automatique d'un arbitre central officiel à la charge du club recevant.

Il est rappelé que les clubs peuvent demander la désignation d'un trio arbitral, dans ce cas, les deux arbitres-assistants seront à la charge des deux clubs.